

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 juin 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3872)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL166

présenté par
M. Le Bouillonec, rapporteur et M. Clément, rapporteur

ARTICLE 8

A l'alinéa 113, après le mot :

« suspension »,

insérer les mots :

« des fonctions »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.